



## **Avis de requête et avis d'audience écrite**

### **Permis de détaillant d'électricité Local Authority Services Limited EB-2009-0396**

Local Authority Services Limited a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour l'obtention d'un permis de détaillant d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

### **Comment participer à l'audience**

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 21 décembre 2009.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 24 décembre 2009. Si le requérant entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 31 décembre 2009.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

### **IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

### **Adresses**

#### **Commission :**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la Secrétaire de la  
Commission  
Dépôts : [www.errr.oeb.gov.on.ca](http://www.errr.oeb.gov.on.ca)

Courriel : [boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:boardsec@oeb.gov.on.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télec. : 416 440-7656

#### **Requérant :**

Local Authority Services Limited  
200, avenue University  
Bureau 801  
Toronto (Ontario) M5H 3C6

À l'attention de M<sup>me</sup> Nancy Plumridge

Courriel : [nplumridge@amo.on.ca](mailto:nplumridge@amo.on.ca)  
Tél. : 416 971-9856  
Télec. : 416 971-6191

**Conseiller juridique du requérant :**

M. Shane Freitag  
Borden Ladner Gervais LLP  
Scotia Plaza  
40, rue King Ouest  
Toronto (Ontario) M5H 3Y4

Courriel : [sfreitag@blgcanada.com](mailto:sfreitag@blgcanada.com)  
Tél. : 416 367-6137  
Télec. : 416 361-7392

FAIT à Toronto le 10 décembre 2009

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission